

d'assurer la coordination et la direction dans ce secteur complexe de la vie canadienne.

Au cours de la dernière décennie, l'infrastructure provinciale a subi d'importants remaniements destinés à favoriser l'essor de la culture. Ainsi, de nombreuses provinces ont récemment institué des ministères de la culture, des conseils de développement des arts, du sport, des associations de loisirs et d'autres organismes du même genre afin de mettre en valeur leurs ressources dans ce domaine. Ce phénomène s'est accompagné d'une participation plus grande des provinces à l'édification du cadre des relations internationales dans le secteur culturel, participation qu'on peut s'attendre à voir s'accroître encore davantage dans les prochaines années. Les quelques exemples qui suivent devraient suffire à en faire comprendre l'ampleur et la diversité.

Le Québec a conclu avec la France et la Belgique divers accords d'échanges, dont l'application relève de sous-comités des commissions mixtes. L'important programme d'échanges d'étudiants, qui fait partie intégrante de ces accords, est administré par l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse. Quant à la coordination des rapports culturels du Québec avec les autres pays, elle est assurée par le ministère des Affaires intergouvernementales. Le Nouveau-Brunswick et le Québec sont membres de l'Agence de coopération culturelle et technique, organisme international qui favorise la mise sur pied et l'épanouissement d'activités culturelles et techniques entre pays entièrement ou partiellement francophones. Le Nouveau-Brunswick vient également de constituer sa propre section de l'association internationale des parlementaires d'expression française, dont l'objectif est de promouvoir la collaboration entre parlementaires qui s'expriment en français. De son côté, la Nouvelle-Écosse a récemment établi des contacts culturels avec le Japon et la Pologne. Terre-Neuve, pour sa part, s'occupe fréquemment d'engager des artistes d'autres pays, notamment de Grande-Bretagne, et d'organiser leurs tournées, par le truchement de son centre des arts et de la culture. L'Ontario vient de présenter à Paris et dans d'autres grands centres européens une grande exposition artistique sous les auspices du conseil des arts de l'Ontario et du ministère des Affaires culturelles et des loisirs. Le ministère albertain de la culture a présenté il y a quelque temps seulement, les oeuvres de certains artistes de la province spécialisés dans les arts plastiques en Grande-Bretagne, en France, en Belgique, aux États-Unis et au Japon, alors que certains de ses artistes de la scène se produisaient au Japon, en Corée, au Moyen-Orient, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Europe septentrionale. Enfin, le ministère des Affaires culturelles du Québec vient de présenter une importante exposition d'oeuvres d'artistes québécois à Leningrad, Moscou, Paris et Prague. Afin de bien coordonner ces activités et les autres entreprises du genre, plusieurs gouvernements provinciaux; dont ceux du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Saskatchewan, ont récemment mis sur pied des bureaux des affaires internationales ou des organismes équivalents au sein de leurs agences culturelles. Un grand nombre d'activités prennent place sous leurs auspices alors que de plus en plus d'autres doivent être coordonnées par les autorités fédérales compétentes, plus précisément par le ministère des Affaires extérieures.

A l'échelon municipal, la plupart des contacts culturels entre le Canada et d'autres pays revêtent la forme d'accords de "jumelage". Ceux-ci connaissent une popularité et une importance grandissantes et l'on estime qu'actuellement, une cinquantaine de villes et grandes agglomérations canadiennes sont jumelées à d'autres villes et centres importants ailleurs dans le monde. Voici quelques-uns des